

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bourgogne Franche-Comté

AVIS N° 2016 – 10

Date validation officielle : 15 décembre 2016	Objet : Restauration de la dynamique fluviale au droit de la confluence Doubs-Loue	Vote : unanimité
--	---	-------------------------

Le CSRPN réuni en séance plénière le 15/12/2016, a examiné, au titre de l'article R.332-24 du Code de l'Environnement, le dossier de demande d'autorisation relatif à la restauration de la dynamique fluviale au droit de la confluence Doubs-Loue, dont la majeure partie des travaux se situent dans la réserve naturelle nationale (RNN) de l'île du Girard, proposé par le syndicat mixte Doubs-Loue (SMDL).

Le SMDL, représenté par son vice-président Franck David et son directeur Denis Chaize, accompagnés par Thomas Déforêt du bureau d'étude CD Eau Environnement ayant contribué à l'élaboration du dossier et de Frédéric Topin conservateur de la RNN de l'île du Girard, a été invité à présenter le dossier, et les conclusions de Claude Amoros et Julien Mathieu, rapporteurs, ont été entendues.

Les membres du CSRPN se sont exprimés sur ce dossier lors de la séance plénière du 15 décembre 2016 sur la base de la présentation du SMDL et du rapport de Claude Amoros et Julien Mathieu.

Vu la proposition de dossier de demande d'autorisation rédigé par le SMDL,

Vu la demande d'avis formulée par la DREAL Bourgogne Franche-Comté,

Considérant :

- l'intérêt patrimonial que revêtent les milieux de la RNN de l'île du Girard ;
- l'intérêt du projet de renaturation de la confluence Doubs-Loue pour rétablir les processus morphologiques dans l'emprise de la RNN de l'île du Girard, altérés par les aménagements passés d'endiguement et d'enrochement et l'incision du lit mineur du Doubs ;

Le CSRPN :

Souligne :

- la cohérence de la restauration de la confluence Doubs-Loue avec le premier objectif à long terme du plan de gestion 2016-2020 de la RNN de l'île du Girard « OLT1 – restaurer la fonctionnalité de l'hydrosystème » ;
- la cohérence du projet présenté avec le scénario dit « optimisé » présenté le 18 juin 2015 au CSRPN de Franche-Comté dans le cadre de la validation du plan de gestion 2016-2020 de la RNN de l'île du Girard ;
- l'importance de la concertation et des partenariats réalisés avec les acteurs locaux ;

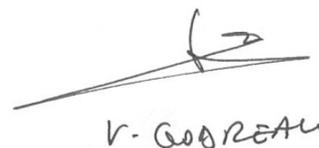
Demande que :

- le gestionnaire de la RNN de l'île du Girard soit associé aux différentes phases de conception, de mise au point, de réalisation et de suivi du projet ;
- toutes dispositions soient prises pour éviter les pollutions et la propagation des espèces invasives, et notamment pour suivre leur implantation éventuelle dans les zones remaniées après travaux ;
- l'emprise des travaux intègre la partie nord de la digue du Girard et le barrage d'entrée dans la réserve naturelle, ceux-ci constituant l'unique itinéraire d'accès aux zones de chantier, en s'assurant de leur capacité à supporter le trafic attendu, en veillant à éviter les zones d'implantation d'espèces végétales invasives et en prenant toute mesure pour éviter une mortalité des amphibiens lors de leurs déplacements ;
- un dimensionnement alternatif de la plateforme multi-usage soit défini pour limiter son emprise sur les milieux prairiaux ;
- l'extension de la roselière soit conçue de manière à optimiser sa fonctionnalité tout en préservant les boisements au nord, notamment avec des pentes douces pour favoriser une recolonisation naturelle à partir de la roselière existante et une profondeur suffisante pour garantir une zone toujours en eau la majeure partie de l'année ;
- les zones de la digue du Girard arasées, des casiers démantelés et des pistes temporaires soient ensemencées après travaux avec des essences locales typiques de la RNN, dont les graines pourraient utilement être récoltées durant l'été précédant les travaux ;
- un suivi morphodynamique soit précisément défini pour évaluer l'efficacité du projet à long terme, en partenariat avec les maîtres d'ouvrage et les financeurs potentiels.

Sous réserve de prise en compte de ces observations, le CSRPN émet un avis favorable sur le dossier de restauration de la dynamique fluviale au droit de la confluence Doubs-Loue.

Le Président du CSRPN

Vincent GODREAU



V. GODREAU